

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Ministère de la Culture et de la Communication  
Direction générale des patrimoines  
Service à compétence nationale  
Musée national et domaine du château de Pau

**Décision du 13 janvier 2015**  
**portant désignation des membres du CHSCT spécial du musée et domaine du château de Pau**

Le conservateur général du patrimoine chargé de la direction du musée national et domaine du château de Pau

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 24 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'arrêté du 22 juillet 2014 instituant les comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail au ministère chargé de la culture ;

Vu la décision du 12 décembre 2014 fixant la composition du CHSCT spécial du musée et domaine du château de Pau;

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>**

Sont nommés membres représentant l'administration au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail spécial du musée et domaine du château de Pau, à compter de la date de la présente décision :

- Le conservateur général du patrimoine chargé de la direction du musée national et domaine du château de Pau, ou son représentant ;
- le responsable ayant autorité en matière de ressources humaines ou son représentant.

**Article 2**

Sont nommés membres titulaires représentant le personnel au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail spécial du musée et domaine du château de Pau, à compter de la date de la présente décision :

Au titre de l'Union des syndicats des personnels des affaires culturelles CGT (CGT-Culture):  
Culture:

- Monsieur Frédéric SAURAT

Au titre du Syndicat national des affaires culturelles (SNAC) – FSU :

- Monsieur Marc MANTION

Au titre de SUD Culture Solidaires:  
- Monsieur Francis FOURQUIN

### Article 3

Sont nommés membres suppléants représentant le personnel au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail spécial du musée et domaine du château de Pau , à compter de la date de la présente décision :

Au titre de l'Union des syndicats des personnels des affaires culturelles CGT (CGT-Culture):  
- Monsieur Benoît LABORDE

Au titre du Syndicat national des affaires culturelles (SNAC) – FSU :  
- - Monsieur Germain REY

Au titre de SUD Culture Solidaires:  
- Monsieur Jean-Luc DELEU

### Article 4

Le conservateur général du patrimoine chargé de la direction du musée national et domaine du château de Pau est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au *Bulletin Officiel* du ministère de la culture et de la communication.

Fait à Pau, le 13 janvier 2015

**Paul MIRONNEAU**  
*Conservateur général du Patrimoine*  
*Chargé de la direction*  
*du Musée national et Domaine*  
*du Château de PAU*

